



CCCPS / 2023 / DE060

3.2 Alinéations

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Vente de terrains de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à l'entreprise Jussieu
Secours Crest**

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La commercialisation de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes située à Crest est en cours. Dans ce cadre, l'entreprise JUSSIEU SECOURS CREST s'est positionnée afin d'acquérir les parcelles n°2 (1010m²) et 3 (894m²), pour une superficie totale de 1904 m².

M. Christian ASTIER - le dirigeant de l'entreprise, a présenté son projet (création d'un bâtiment de 1000 m²) à la Commission « Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée » de la CCCPS du 5 juillet 2022 qui a donné un avis favorable à la vente des parcelles souhaitées à l'entreprise au regard du projet présenté et de ses perspectives de développement.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider la vente des lots n°2 et 3 de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à l'entreprise JUSSIEU SECOURS



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

CREST représentée par M. Christian ASTIER pour une superficie totale de 1904 m² pour un prix de vente total de 130 424 € HT (soit 68.50 € HT/m²).

III. Visas

VU la délibération DE2023059 du 23 mars 2023 fixant le tarif de vente des terrains de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes ;

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 9 janvier 2023 ;

VU l'avis de la Commission Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée du 5 juillet 2022 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la vente des parcelles n° 2 (1 010m²) et 3 (894m²) de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à Crest, représentant une superficie totale de 1 904m², à M. Christian ASTIER ou à toute personne physique ou morale qu'il se substituera, pour un montant total de 130 424 € HT (soit 68.50€ HT/m²),
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à celle-ci, y compris les actes relatifs à la mise en œuvre des clauses du cahier des charges de la zone d'activités.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : Le plan des lots de la Zone d'activités économiques Les Valernes,
- Annexe II : L'avis du Pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale du 9 janvier 2023.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Affichée le 30 MARS 2023

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

